

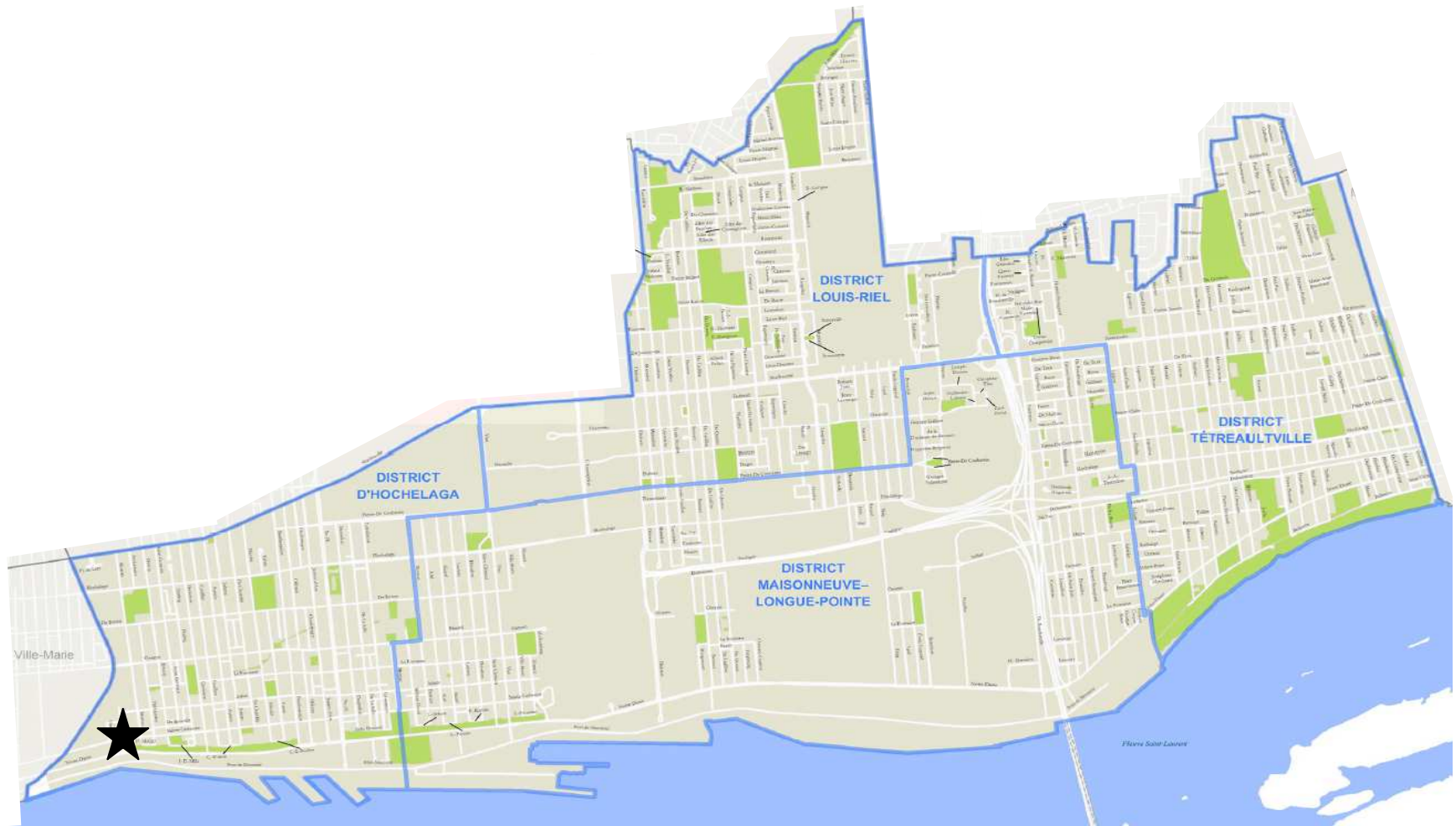


Adopter le projet particulier PP27-0262 afin de permettre les usages « salles de spectacle, d'exposition, de réception et de réunion » complémentaires à un studio de production à l'intérieur d'un bâtiment industriel situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy, localisé entre les rues Notre-Dame Est et Sainte-Catherine Est.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Assemblée publique de consultation du 15 janvier 2019
Dossier 1180603016

Localisation

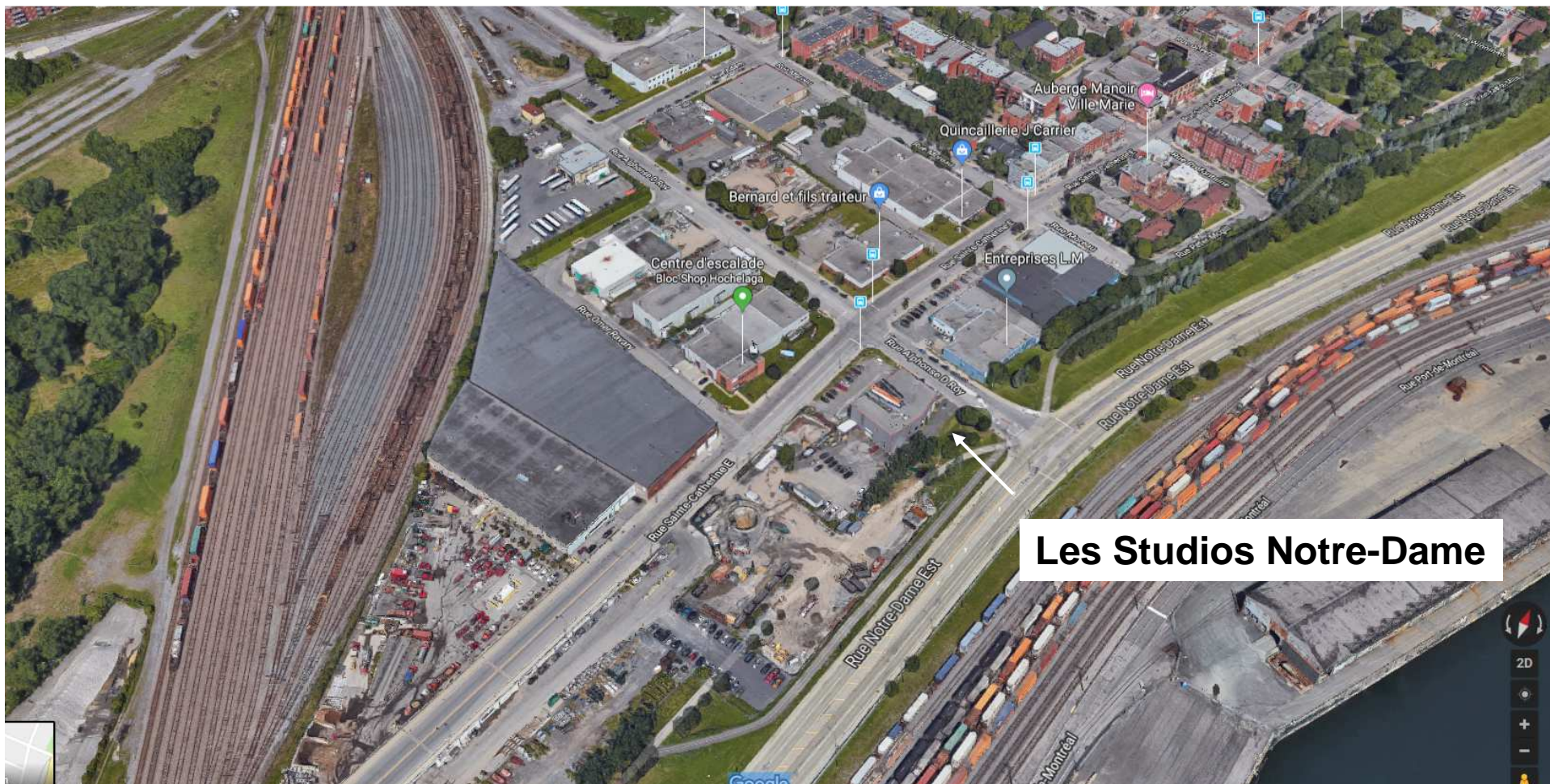


Dérogation

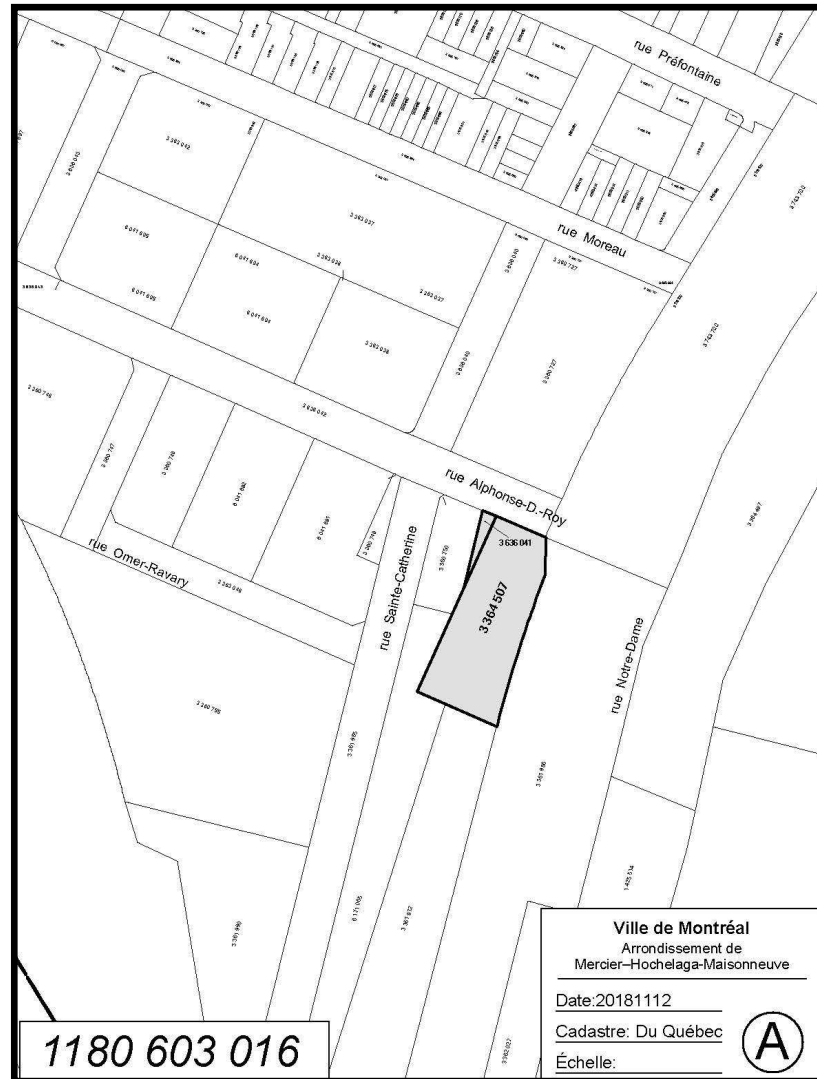


- Aux usages prescrits dans les secteurs d'industries, de commerces et d'équipements collectifs de catégories I.4A, C.7A et E.7(1) où les occupations « salles de spectacle, d'exposition, de réception et de réunion » exercées sous la forme d'usage complémentaire à un studio de production ne sont pas autorisées (article 124).

Secteur industriel Moreau



Cadastre



Utilisation du sol



Évaluation



- L'entreprise se retrouve fréquemment dans l'obligation d'organiser des événements promotionnels à la demande de leurs clients qui sont en lien direct avec leurs activités de studio de production. Présentement, celles-ci doivent se dérouler à l'extérieur de leurs installations ce qui peut s'avérer particulièrement contraignant pour les organisateurs sur le plan fonctionnel;
- Les modalités du certificat d'occupation ne permettent pas la présence du public sur place. Le studio de production envisage d'optimiser l'utilisation de ses locaux afin de satisfaire les besoins de sa clientèle et de s'ajuster en conséquence;
- Le bâtiment industriel se situe à une distance très appréciable des secteurs d'habitation, à environ 139 mètres des résidences érigées les plus près, construites aux abords de la rue Moreau. L'octroi de la dérogation n'a donc pas d'incidence sur les milieux sensibles;
- Quelques bâtiments voisins sont par ailleurs occupés par des activités à caractère commercial autorisées par la réglementation d'urbanisme (centre d'escalade et d'activités physiques et traiteur).

Le 500, rue Alphonse-D.-Roy



500, rue Alphonse-D.-Roy (Les Studios Notre-Dame)



Ville de Montréal et centre d'escalade (rue Sainte-Catherine Est, angle rue Homer-Ravary)



Angle des rues Sainte-Catherine Est et Alphonse-D.-Roy



Recommandation



À sa séance du 4 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande d'autorisation sans ajouter de recommandation supplémentaire.

Condition

- **Aucune**

Procédure



- Avis de motion et adoption du premier projet de résolution;
- Assemblée publique de consultation sur le projet;
- Adoption du second projet de résolution;
- Demande d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution;
- Si requis, tenue d'un registre;
- Si requis, tenue d'un scrutin référendaire;
- Émission du permis de transformation.

Merci pour votre attention